



AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER RELATIF A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CALVISSON

Par délibération N° DEL2019_076 du 19/11/2019, le Maire de la commune de CALVISSON a engagé la procédure de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme en vue :

1. redéfinir le périmètre de l'emplacement réservé N°7,
2. créer un emplacement réservé N° 11 pour extension du cimetière,
3. adapter le règlement du PLU pour les divisions parcellaires et pour les accès et voirie.

En date du 19 novembre 2019, le Conseil Municipal de CALVISSON a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée.

Cette mise à disposition aura lieu du 2 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus, soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier de modification simplifiée, ainsi qu'un registre seront consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier de mise à disposition sera de plus mis en ligne sur le site internet de la mairie : calvisson.com

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre mis à disposition ou les adresser par écrit à la mairie de CALVISSON, 1 rue de la mairie 30420 CALVISSON ou par mail à l'adresse suivante : s.roche@calvisson.com.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par le Maire en Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par une délibération motivée.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage en mairie, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et sera publié sur le site internet de la commune.

Le maire,
André SAUZEDE

